

Règles de vies école d'athlétisme catégorie éveils et poussins :

Le nombre important de jeunes athlètes inscrits dans ces deux catégories, nous oblige cette année à mettre en place des règles de fonctionnement.

Le présent règlement permet un bon fonctionnement de l'école d'Athlétisme de « l'Athlétic Club Clermontois » afin d'aider les dirigeants, entraîneurs, licenciés et parents dans leurs tâches respectives.

Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le « club ». Ils doivent donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors. Pour pratiquer l'athlétisme à l'ACC dans un esprit sportif **de compétition**, les signataires du présent règlement devront en respecter les règles énoncées ci-dessous.

L'ATHLETE :

L'athlète doit savoir faire preuve d'un comportement démontrant **ses qualités sportives et citoyennes :**

1-Ponctualité :

La ponctualité est une marque **de respect** envers les autres athlètes, l'entraîneur et les bénévoles qui participent à la vie du « club ». Les retards nuisent à l'activité et perturbent le bon fonctionnement de l'entraînement ou des compétitions.

L'athlète devra idéalement être présent **10 minutes avant** l'heure effective du début de l'entraînement, il est demandé de prévenir l'entraîneur ou une personne de l'administratif **en cas de retard** (*merci de se reporter aux horaires des entraînements de chaque catégorie sur le site du club www.athletic-club-clermontois.fr*)

Cette règle de la vie collective s'applique à chacun, quel que soit son âge et son statut.

2-Assiduité

L'athlète devra :

✓ **Participer régulièrement à l'entraînement** prévu au programme et ceci de l'échauffement jusqu'à la récupération.

✓ **S'inscrire aux compétitions** (auprès de son entraîneur ou d'un responsable administratif) et tenir son engagement de présence ; toute absence est en effet préjudiciable au « club » et donc aux autres notamment lors de compétitions par équipes.

✓ **Participer à un minimum de 4 compétitions proposées** par le club, ceci afin de valider le travail effectué aux entraînements et ainsi progresser dans la gestion personnelle de chaque athlète (gestion du stress, gestion du temps, etc)

✓ **Pour les catégories Poussins la participation aux championnats de l'Oise sur piste est obligatoire.**

3-Respect et politesse :

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité absolue de la vie en communauté. **Tous les licenciés se doivent d'adopter un comportement correct.** Ainsi sont rigoureusement proscrites toutes manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité détériorant les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive

(*violences, vols, etc. ...*). En ce sens des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'athlète du « club » pourraient être prises en cas de non-respect de ces règles.

L'athlète devra ainsi :

✓ **Respecter** les consignes édictées par **les dirigeants et les entraîneurs** lors des entraînements et des compétitions lorsque celles-ci ne sont pas contraires à sa sécurité ou à sa santé.

✓ **Respecter ses adversaires.**

✓ **Respecter les officiels** (*juges et bénévoles*) lors des compétitions.

4-Tenue du sportif :

Une tenue de sport adéquate est indispensable pour la pratique de l'athlétisme.

Il est obligatoire de porter des chaussures de running.

Il est également recommandé d'apporter dans un sac des vêtements pour pouvoir s'adapter aux conditions climatiques et/ ou se changer après l'entraînement ainsi qu'une bouteille d'eau ou gourde. Prévoir également lors de la période hivernale une paire de chaussures à usage unique pour l'intérieur.

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser l'accès à l'entraînement s'ils jugent la tenue non adaptée.

Le port de la tenue officielle du « club » (maillot) est obligatoire lors des compétitions.

5-Le matériel :

Une collaboration est nécessaire entre les entraîneurs et les athlètes sur l'utilisation du matériel du « club ».

L'athlète devra ainsi :

✓ **Aider** à sortir et ranger le matériel avant et après les entraînements.

✓ **Respecter** le matériel et les équipements.

✓ **Garder** les locaux communs propres (*WC, vestiaires ...*).

6-Recommandations d'usage :

Il est demandé de ne pas venir s'entraîner avec des objets de valeur, **le « club » déclinant toute responsabilité** en cas de perte ou de vol. Pour ces mêmes raisons ainsi que pour des raisons évidentes de sécurité, **les patinettes , vélos, rollers** sont **interdits** dans l'enceinte du stade.

Afin d'encourager les jeunes Athlètes un challenge est mis en place cette année (voir règlement challenge «CLERMONTKIDS») les résultats provisoires seront communiquées une fois par mois, et les résultats définitifs lors de la dernière séance d'entraînement de la saison au stade.

Les Animateurs-Entraîneurs :

Chaque Animateur ou Entraîneur a la responsabilité d'une ou plusieurs catégories d'athlètes et se doit de respecter les orientations fixées par le « club ».

Il reçoit une formation spécifique annuelle selon son niveau.

Il est le lien permanent entre l'athlète et les dirigeants.

Il assure l'entraînement en respect avec la présente charte :

- ✓ Arriver à l'heure à l'entraînement afin de pouvoir accueillir les athlètes dans de bonnes conditions (sauf cas de force majeure).
- ✓ Être à l'écoute et prendre en compte les remarques des enfants, de l'équipe dirigeante, des autres entraîneurs ainsi que des parents.
- ✓ Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- ✓ Avoir un suivi des athlètes quel que soit la catégorie, les résultats, les capacités physiques de l'enfant.
- ✓ Faire preuve de sportivité.
- ✓ Créer un esprit d'équipe et de club
- ✓ Entretenir un climat d'échanges positifs entre éducateurs et responsables.
- ✓ Pointer à chaque séance la présence des athlètes.

LES DIRIGEANTS :

Les dirigeants ont le pouvoir décisionnel et la responsabilité de la vie du « club ».

En coordination avec les entraîneurs, ils définissent :

- ✓ **Le programme sportif** pour les saisons hivernales et estivales.
- ✓ **Les objectifs** pour chaque catégorie.
- ✓ **Les orientations** générales pour chaque catégorie.
- ✓ **Les sanctions à prendre** en réponse à un problème comportementale grave.

Ils doivent également :

- ✓ **S'assurer que l'encadrement des athlètes** est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- ✓ **Promouvoir** l'esprit sportif et l'esprit de solidarité.

✓ **Prendre des décisions** fermes pour éviter et /ou régler tout conflit.

✓ **Prévoir et anticiper** les évolutions « club ».

Les dirigeants sont le relais entre les instances fédérales et les adhérents et sont à **l'écoute de tous**.

LES PARENTS :

Pour des raisons de sécurité et de pratique, les parents (ou responsables légaux) doivent accompagner les enfants jusqu'au stade et attendre l'arrivée d'un entraîneur et/ou d'un dirigeant du club qui donnera l'autorisation à cette personne de laisser son enfant.

✓ Les parents doivent arriver 10 minutes avant le début de la séance avec leur enfant pour assurer le bon déroulement de l'entraînement et ne pas prendre trop de retard sur le groupe (*sauf imprévu*).

✓ Les parents doivent récupérer auprès de l'entraîneur **leurs enfants** dans le respect des horaires définis. **Le « club » décline toute responsabilité en cas de manquement à cette règle.**

✓ Les parents doivent prendre en compte les remarques des entraîneurs et/ou dirigeants du club au sujet de leur enfant.

✓ Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) lors des compétitions ou le signaler à l'équipe d'entraîneur s'il leur est impossible d'assurer le transport afin de trouver une solution.

✓ Les parents n'étant pas les entraîneurs, ils se doivent de laisser l'entraîneur gérer son groupe lors de l'entraînement et des compétitions afin de ne pas interférer dans la préparation des athlètes.

✓ Les parents se doivent de rester fair-play envers les juges, les autres concurrents (qu'ils fassent partis du club ou non) et les entraîneurs des autres clubs.

Une collaboration entre les parents et le « club » est primordiale.

Ainsi les parents soucieux du développement physique et psychique de leur enfant véhiculé par le sport doivent être en mesure de pouvoir :

✓ **Encourager** leurs enfants dans le respect de la présente charte.

✓ **Aider** leurs enfants à développer leur esprit sportif.

✓ **Respecter** les décisions et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.

✓ **Venir aider 1 ou 2 fois par an** lors des différentes compétitions (*sous la forme de jury lors de compétitions organisées par d'autres clubs, et lors de compétitions organisées par le club, jury ou autre : buvette, mise en place, etc...*).

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'ECOLE D'ATHLETISME

L'inscription est faite sur présentation **d'un certificat médical d'aptitude** à la pratique de l'athlétisme ou du sport **en compétition**, le paiement **d'une cotisation** et **l'acceptation** du présent règlement.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le « club ». Celle-ci est à régler en début de saison.

En cas d'arrêt volontaire de l'entraînement d'un athlète en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué.

Clermont le :

Nom et prénom de l'athlète :

Signature des parents

Signature de l'athlète

Précédée de la mention lu et approuvé

PAGE A IMPRIMER ET SIGNER